

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

6 quai Jules Courmont
69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

SOMMAIRE

Pages

➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2017	7

* * *

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
6 quai Jules Courmont
69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'assemblée générale de l'Association Arty Farty,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Arty Farty relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Arty Farty à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des « *Faits caractéristiques et informations complémentaires* » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- ⇒ la comptabilisation des partenariats et mécénats en nature sur l'exercice,
- ⇒ les conditions de comptabilisation de la subvention d'exploitation attribuée par l'Agence Européenne concernant le pilotage de la coopération « We Are Europe »,
- ⇒ la comptabilisation en produits d'exploitation des sommes non dépensées et non réclamées par les festivaliers suite à la mise en place du système cashless.

2.4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières, le 31 janvier 2018

Le commissaire aux comptes
In Extenso Rhône-Alpes


Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 30 SEPTEMBRE 2017**

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 1

BILAN ACTIF							
ACTIF		Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	26 941	14 974	11 966	1 480	10 486	708.29
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	90 992	76 379	14 613	23 818	9 205	38.65
	Autres immobilisations corporelles	79 875	65 618	14 257	17 615	3 358	19.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	187 452		187 452	153 960	33 492	21.75
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	290		290	290		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	15 156		15 156	15 372	216	1.41
	Total I	400 706	156 971	243 734	212 536	31 199	14.68
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	597 507	37 971	559 536	333 799	225 737	67.63
	Autres créances	745 698	12 552	733 146	428 450	304 697	71.12
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	770 025		770 025	564 310	205 714	36.45
	Charges constatées d'avance (3)	21 205		21 205	24 372	3 168	13.00
	Total III	2 134 434	50 523	2 083 912	1 350 931	732 980	54.26
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 535 140	207 494	2 327 646	1 563 467	764 179	48.88

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

441 175

En Euros

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 2

BILAN PASSIF					
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2017	12 30/09/2016	12	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	109 040	109 040		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	140 272	115 969	24 303	20.96
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	77 242	24 303	52 940	217.83
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	326 554	249 312	77 242	30.98
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTE (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	150 760	151 519	759	0.50
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	453 098	257 715	195 384	75.81
	Dettes fiscales et sociales	179 442	119 108	60 334	50.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 185 916	785 813	400 103	50.92
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	31 875		31 875	
	Total IV	2 001 091	1 314 155	686 937	52.27
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 327 646	1 563 467	764 179	48.88

(1) Dont à plus d'un an 705 013 713 011
Dont à moins d'un an 1 296 078 601 144
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques 30 334 927

En Euros

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 3

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2017	30/09/2016	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	829 174	685 101	144 074	21.03
Production vendue de Biens et Services	2 065 743	1 604 909	460 835	28.71
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	840 999	844 157	3 158	0.37
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	51 638	64 831	13 194	20.35
Collectes				
Cotisations	160	823	663	80.56
Autres produits	842 926	745 797	97 128	13.02
Total I	4 630 640	3 945 618	685 022	17.36
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	228 912	199 224	29 689	14.90
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	2 973 132	2 606 908	366 224	14.05
Impôts, taxes et versements assimilés	46 021	36 674	9 347	25.49
Salaires et traitements	871 120	740 607	130 513	17.62
Charges sociales	317 958	265 044	52 914	19.96
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 399	18 581	4 818	25.93
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 885	11 650	9 765	83.82
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	89 012	47 374	41 638	87.89
Total II	4 551 438	3 926 061	625 377	15.93
I - Résultat d'exploitation (I-II)	79 202	19 557	59 645	304.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

1 119

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 387

En Euros

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2017	12	30/09/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		401		14	387	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change		33			33	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		434		14	420	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés		894		46	849	NS
Différences négatives de change		26			26	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		920		46	875	NS
2. Résultat financier (V-VI)		487		31	455	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		78 715		19 525	59 190	303,14
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 119		3 491	2 372	67,96
Produits exceptionnels sur opérations en capital		300		1 654	1 354	81,86
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		1 419		5 145	3 726	72,43
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 592		367	2 224	605,39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		300			300	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		2 892		367	2 524	687,04
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 473		4 777	6 250	130,83
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		4 632 492		3 950 777	681 715	17,26
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		4 555 250		3 926 474	628 776	16,01
Solde intermédiaire		77 242		24 303	52 940	217,83
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		77 242		24 303	52 940	217,83

En Euros

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 5

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 30/09/2017 12	Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat	139 919	77 360	62 559	80.87
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	139 919	77 360	62 559	80.87
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole	139 919	77 360	62 559	80.87
Prestations				
TOTAL	139 919	77 360	62 559	80.87

En Euros

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 327 645,86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 630 640,00 Euros et dégageant un excédent de 77 242,41 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les partenariats et mécénats en nature, dont le montant total représente cette année 3,97 % du total des produits d'exploitation de l'association, sont constatés en charges et produits du compte de résultat.

Le 4 août 2015 et le 28 septembre 2017, l'association a perçu 1 530 000 € au titre des deux premiers acomptes sur l'agrément n° 2015-1732 de l'Agence Européenne de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture, concernant le pilotage de la coopération "We Are Europe" sur la période du 1er août 2015 au 23 décembre 2018.

La quote part de cette subvention revenant à l'association ARTY FARTY au 30/09/17 est inscrite au compte de résultat pour un montant s'élevant à 198 293,73 €, montant correspondant à 40 % des dépenses subventionnées constatées à cette même date.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Il a été également fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Informations générales complémentaires

Le nouveau système d'encaissement mis en place lors de la 14ème édition du festival - système dit cashless - propose aux festivaliers qui en font la démarche pendant la semaine suivant la clôture du festival, le remboursement des sommes non dépensées. A l'issue de ce délai, les sommes non remboursées sont acquises à l'association sous forme de don.

Au titre de l'édition NUITS SONORES 15, les dons ainsi constatés en autres produits d'exploitation s'élèvent à 60 140,14 €.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé, en déduction des comptes de charges sociales, un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 de 46 058 €.

Le montant définitif du CICE au titre de l'année civile 2016 s'établit à 35 540 €, dont 29 426 € ont été constaté l'exercice précédent.

Pour l'année 2017, la provision sur l'exercice s'élève à 39 944 €, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017.

L'association n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 46 058 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	15 352
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	15 353
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	15 353
Total	46 058

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

En Euros

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 8

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	13 857		14 025
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	90 992		
Matériel de transport	10 740		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	65 967		7 297
TOTAL	167 700		7 297
Autres participations	153 960		33 492
Autres titres immobilisés	290		
Prêts, autres immobilisations financières	15 372		84
TOTAL	169 622		33 576
TOTAL GENERAL	351 179		54 897

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		942	26 941	26 941
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			90 992	90 992
Matériel de transport			10 740	10 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 129	69 135	69 135
TOTAL		4 129	170 867	170 867
Autres participations			187 452	187 452
Autres titres immobilisés			290	290
Prêts, autres immobilisations financières		300	15 156	15 156
TOTAL		300	202 898	202 898
TOTAL GENERAL		5 371	400 706	400 706

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	12 377	3 539	942	14 974
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	67 174	9 205		76 379
Matériel de transport	5 319	2 685		8 004
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 774	7 970	4 129	57 615
TOTAL	126 266	19 860	4 129	141 997
TOTAL GENERAL	138 643	23 399	5 071	156 971

En Euros

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 9

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 539				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 205				
Matériel de transport	2 685				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 970				
TOTAL	19 860				
TOTAL GENERAL	23 399				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	109 040				109 040
Réserves :					
Report à nouveau	115 969			24 303	140 272
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 303	77 242		24 302	77 242
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	249 312	77 242		0	326 554

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	40 424		2 453		37 971
Autres provisions pour dépréciation	10 667	1 885			12 552
TOTAL	51 091	1 885	2 453		50 523
TOTAL GENERAL	51 091	1 885	2 453		50 523
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 885	2 453		

En Euros

ARTY FARTY
69002 LYON

Page 10

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 156	0	15 156
Clients douteux ou litigieux	42 571	0	42 571
Autres créances clients	554 936	554 936	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 499	1 499	
Impôts sur les bénéfices	75 484	75 484	
Taxe sur la valeur ajoutée	102 646	102 646	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	367	367	
Divers état et autres collectivités publiques	515 190	129 138	386 052
Débiteurs divers	50 513	37 961	12 552
Charges constatées d'avance	21 205	21 205	
TOTAL	1 379 566	923 235	456 331

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	30 371	30 371		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	120 388	29 804	90 584	
Fournisseurs et comptes rattachés	453 098	453 098		
Personnel et comptes rattachés	11 659	11 659		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 291	58 291		
Taxe sur la valeur ajoutée	85 524	85 524		
Autres impôts taxes et assimilés	23 969	23 969		
Autres dettes	1 185 916	571 487	614 429	
Produits constatés d'avance	31 875	31 875		
TOTAL	2 001 091	1 296 078	705 013	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 612			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences progiciels	26 941	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire - Dégressif	2-4 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informat.	Linéaire - Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	33 973
Autres créances	21 759
Total	55 732

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	675
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 716
Dettes fiscales et sociales	36 508
Autres dettes	83 450
Total	303 349

En Euros

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 205
Total	21 205
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	31 875
Total	31 875

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipements concernant des biens d'équipements renouvelables sont inscrites en fonds associatifs sans droit de reprise, au passif du bilan.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	Montant
	34 906
Total	34 906

Le montant de la rémunération brute, pour l'exercice clos au 30 septembre 2017, des membres du Conseil d'Administration de l'association ARTY FARTY, est de 34 905,93 €.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Employés	16	5
Total	24	5

L'effectif moyen des salariés permanents est, au 30 septembre 2017, de 24 Equivalent Temps Plein.

L'effectif moyen des salariés temporaires est, au 30 septembre 2017, de 5 Equivalent Temps Plein.

L'effectif moyen annuel des salariés est, au 30 septembre 2017, de 29 Equivalent Temps Plein.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires en nature, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 est la suivante :

Bénévolat logistique : 512 bénévoles sur 4 journées de 7 heures au SMIC horaire brut de 9,76 € soit 139 919,36 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Engagement total	Engagement total	46 918
Engagement total		46 918

Hypothèses de calculs retenues

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- condition de départ : sur l'initiative du salarié,
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans,
- indemnité exonérée de charges sociales,
- taux d'augmentation des salaires de 1 %,
- taux d'actualisation de 1,5 %

L'engagement de l'association ARTY FARTY, qui n'est pas comptabilisé au passif du bilan, s'élève à 46 918 € au 30 septembre 2017.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 14

Liste des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quotient du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes envisagés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%	50 000		51.00	25 500	25 500					
- SAS SWIMINGPOULE										
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SAS CULTURE NEXT	330 000	92 946	39.55	130 500	130 500			3381004	188 414	
- SAS A.K.A.	30 000	30 947-	45.00	13 500	13 500			475 565	21 267	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										
- françaises	17 946		2.65	17 952	17 952					

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AVOIRS FOURNISSEURS NS14	1 119	77180000
- REMBOURSEMENT CAUTION	300	77500000
Total	1 419	
Charges exceptionnelles		
- AMENDES ET PENALITES	1 205	67120000
- FACTURES FOURNISSEURS NS14	1 387	67180000
- RESTITUTION CAUTION	300	67500000
Total	2 892	